

2024
2030

SAINTES GRANDES RIVES

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE
RÉSUMÉ



> Agissons ensemble

face au changement climatique !

www.agglo-saintes.fr



SAINTES
GRANDES RIVES
L'Agglo



12 boulevard Guillet Maillet
17107 | Saintes CEDEX Saintes



NEPSEN Transition
71 rue Carle Vernet
33 800 – BORDEAUX

Tél : 05 56 78 56 50

Indice	Date	Rédigé par	Modification
Version n°1	11/01/2024	Margot GENEST	
Version n°2	Cliquez pour la date.		
Version n°2	Cliquez pour la date.		

Sommaire

1. Préambule.....	4
2. Comment a été élaboré le Plan Climat ?.....	5
3. Synthèse de l'état des lieux.....	7
Paysages et patrimoine	7
Gestion des ressources.....	8
Bien-être et santé des habitants	9
4. Quels effets probables de la mise en œuvre du Plan Climat ?.....	11
Les Paysages et le patrimoine	11
La gestion des ressources	12
Le bien-être et la santé des habitants	13
Synthèse	15
5. Comment éviter, réduire et compenser ces effets ?	16
6. Quel dispositif de suivi ?.....	17
Biodiversité.....	17
Carbone et changement climatique	17
Energies renouvelables.....	17

1. Préambule

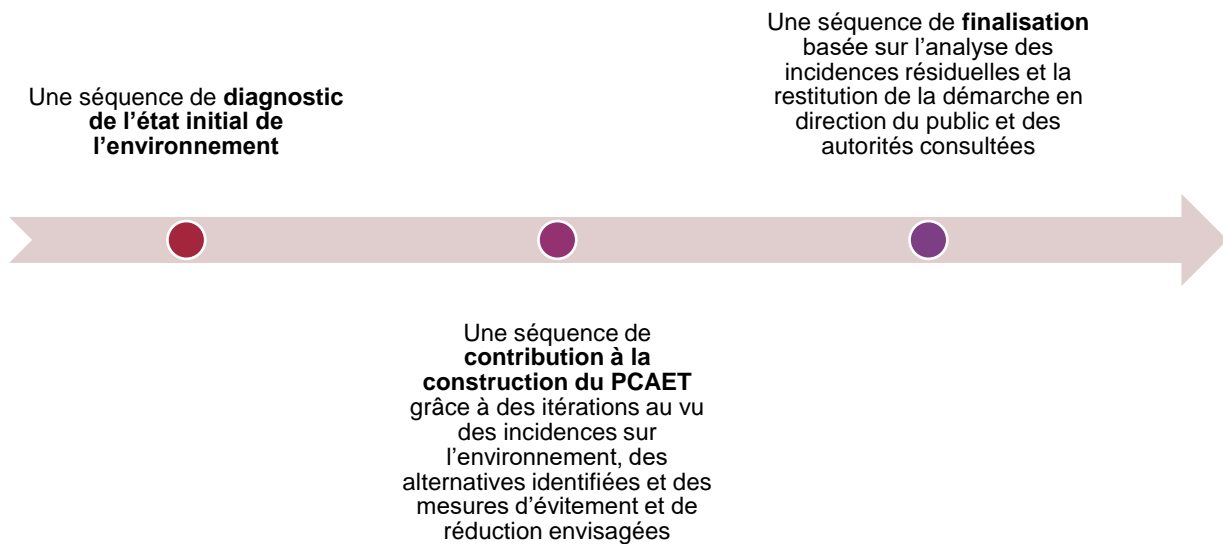
L'Agglomération de Saintes est chargée de l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) sur son territoire. Les PCAET doivent faire l'objet d'une **évaluation environnementale stratégique** (EES) en application de l'article R122-17 du code de l'environnement. Cette évaluation se fait en parallèle du PCAET et a pour but d'évaluer les incidences du plan sur l'environnement.

L'Évaluation environnementale stratégique répond à plusieurs enjeux :

- ✓ Démontrer la **bonne adéquation** entre les enjeux prioritaires du territoire et les objectifs du Plan Climat ;
- ✓ Identifier et évaluer les incidences du Plan Climat afin d'éviter des éventuels impacts négatifs ;
- ✓ Restituer aux décideurs et au public les enjeux environnementaux, les impacts du plan, les choix retenus de façon pédagogique et didactique.

Ainsi, l'évaluation environnementale stratégique met en lumière les enjeux environnementaux du territoire, afin d'aboutir aux solutions les moins préjudiciables pour l'environnement et la santé humaine.

Trois grandes séquences rythment la réalisation de l'évaluation environnementale :



2. Comment a été élaboré le Plan Climat ?



Un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ces évolutions. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste et adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.



La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 consacre son Titre 8 à « *la transition énergétique dans le territoire* » et renforce donc le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique par le biais des Plans Climat Air Énergie Territoriaux. Ainsi, toute intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants doit mettre en place un plan climat à l'échelle de son territoire. Les enjeux de la qualité de l'air doivent désormais intégrer le Plan Climat.

Le PCAET, outil de coordination de la transition énergétique, est une **démarche de planification**, à la fois **stratégique** et **opérationnelle**. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination de l'Agglomération de Saintes. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le PCAET répond à plusieurs **objectifs** :



- ✓ Atténuer / réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques du territoire (volet « atténuation ») ;
- ✓ Adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation ») ;
- ✓ Réduire la consommation finale d'énergie et accroître la production des énergies renouvelables.

L'agglomération a co-construit son Plan Climat grâce à des **ateliers de concertation**. Ceux-ci ont abouti sur la définition de **6 thématiques**, dont 1 transversale (« Politique publique et Gouvernance »). Ces thématiques sont déclinées en **13 axes stratégiques** comprenant 35 engagements, présentés ci-dessous :

Transport et Mobilité

Axe 1 Favoriser la mobilité durable

Axe 2 Réduire l'impact des déplacements motorisés

Patrimoine public et Habitat

Axe 3 Réduire l'impact environnemental des infrastructures

Axe 4 Encourager la rénovation et la construction durable des bâtiments

Axe 5 Lutter contre la précarité énergétique

Adaptation changement climatique

Axe 6 Préserver la ressource en eau

Axe 7 Limiter les risques liés au changement climatique

Energies renouvelables et locales

Axe 8 Appuyer l'émergence de nouvelles énergies renouvelables

Axe 9 Augmenter la production de chaleur à partir de sources renouvelables

Consommation et ressources

Axe 10 Soutenir une agriculture et une alimentation durable

Axe 11 Définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention et de gestion des déchets

Politique publique et Gouvernance

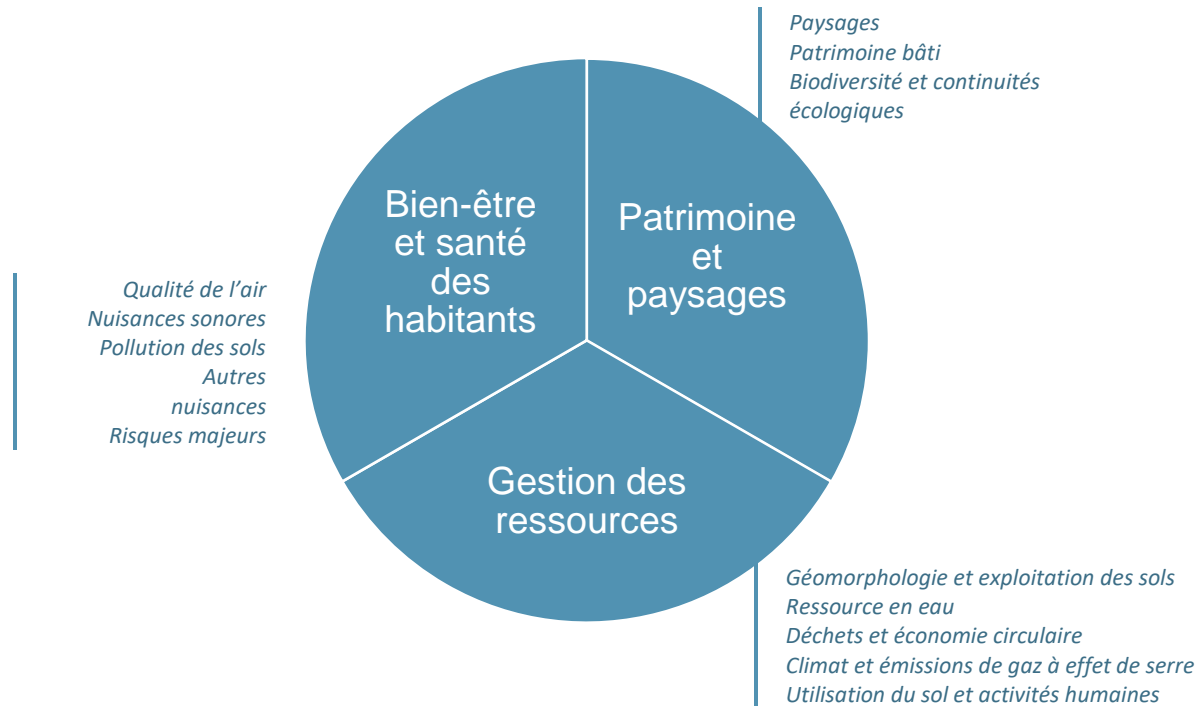
Axe 12 Assurer la cohérence des politiques publiques avec le Plan Climat

Axe 13 Piloter et animer la stratégie Plan Climat

3. Synthèse de l'état des lieux

L'état initial de l'environnement (EIE) doit permettre de comprendre le fonctionnement global du territoire, d'en relever les **atouts et richesses environnementales**, mais également de mettre en lumière les **sensibilités et enjeux** environnementaux. Cette étape d'état des lieux, conduite à la lumière du diagnostic du PCAET, est importante car **les incidences du PCAET seront évaluées au regard de ce diagnostic**.

Pour cet état initial de l'environnement, **les thématiques suivantes** ont été traitées :



Paysages et patrimoine

Les constats et enjeux révélés par l'état initial de l'environnement en lien avec les paysages et le patrimoine sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Thématique	Constats	Enjeux
Paysages	<p>Des paysages soumis à l'artificialisation des terres</p> <p>Un risque fort de tempête, inondation et retrait-gonflement des argiles qui peut affecter le paysage</p>	<p>Concilier développement des énergies renouvelables et préservation des paysages remarquables</p> <p>Adapter les techniques culturales et les espèces cultivées aux changements climatiques ;</p> <p>Maîtriser les extensions urbaines pour préserver les espaces naturels et agricoles.</p>
Patrimoine bâti	<p>Patrimoine architectural riche avec des monuments historiques classés</p> <p>Risque de dégradation des façades dû à la pollution atmosphérique générée par la circulation routière</p> <p>Les consommations énergétiques du résidentiel sont majoritairement induites par le chauffage, ce qui peut générer des</p>	<p>Allier rénovation thermique et préservation de l'intégrité du patrimoine bâti</p> <p>Limiter les pollutions atmosphériques susceptibles de dégrader le patrimoine bâti, notamment dans les bourgs</p> <p>Concilier la préservation des sites classés et inscrits avec le développement des énergies</p>

	situations de précarité énergétique des ménages.	renouvelables, notamment pour le développement du solaire photovoltaïque aux abords des sites ; Valoriser des formes urbaines et des modes d'habiter moins consommateurs d'espaces
Biodiversité et continuités écologiques	Un couvert boisé préservé et structurant, de nombreuses espèces protégées, des milieux naturels remarquables. Les continuités écologiques sont relativement fonctionnelles mais menacées par un étalement urbain et routier diffus L'agriculture intensive perturbe la biodiversité sur le territoire.	Renforcer la protection des cours d'eau, notamment vis à vis des pressions induites par les activités agricoles Appuyer le développement de nouvelles pratiques agricoles, plus respectueuses de la biodiversité Améliorer la continuité écologique des cours d'eau.

Gestion des ressources

Les constats et enjeux révélés par l'état initial de l'environnement en lien avec la gestion des ressources sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Thématique	Constats	Enjeux
Géomorphologie et exploitation des sols	Diversité des sols présentant des sols riches Les pratiques agricoles ont un impact sur la ressource en eau Présence de deux carrières de roches calcaires permettant un approvisionnement local mais dont l'exploitation peut impacter le milieu naturel avoisinant	Favoriser un approvisionnement local en calcaire en veillant à ce que la carrière en activité ne porte pas atteinte à l'environnement Comprendre la relation qui s'établit entre les sols et les pratiques agricoles pour mieux valoriser et préserver les sols et la diversité des paysages.
Ressource en eau	Un réseau hydrographique en bon état chimique et écologique qui structure les paysages. La ressource ne semble pas être sujette à une pénurie future en termes de quantité Pressions sur les eaux de surface et souterraines : pollutions agricoles, ruissellements des eaux pluviales, etc. Mauvais rendement des infrastructures d'approvisionnement en eau. Risque de précipitations plus fréquentes et plus intenses pouvant entraîner des débordements et inondations dans les réseaux de collecte et les stations d'épuration	Préserver la ressource en eau, dont la qualité est particulièrement impactée par les intrants issus de l'agriculture intensive Promouvoir une agriculture raisonnée, moins dépendante de l'irrigation et moins consommatrice de produits phytosanitaires Anticiper la demande en eau en période de pénurie et d'étiage et en assurer le partage entre les différents usages (irrigation, eau potable, ...) Promouvoir des méthodes moins énergivores et moins émettrices de gaz à effet de serre pour l'épuration des eaux usées Prévoir une densification des haies et des zones de renaturation sur les bassins versants à risques (développement de la filière bois énergie)
Déchets et économie circulaire	Une collecte des ordures ménagères performantes et dont les tonnages sont connus Croissance démographique risquant d'entraîner une hausse du volume de déchets	Améliorer le tri et aider les citoyens à réduire leurs déchets à la source Multiplier les initiatives dans le champ de la réutilisation et du réemploi des déchets et soutenir et les initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire Poursuivre la politique de développement durable en matière de gestion des déchets

Climat et émissions de gaz à effet de serre	<p>Vulnérabilité du territoire au changement climatique : ressource en eau, santé, risques naturels</p> <p>Stockage carbone dans les forêts, prairies et cultures</p> <p>Premiers postes d'émissions : transports</p> <p>Artificialisation des sols récente qui va à l'encontre du développement des puits de carbone</p>	<p>Anticiper les effets du changement climatique au travers d'actions concrètes pour le territoire</p> <p>Favoriser des pratiques agricoles extensives, préservant le stock de carbone contenu dans le réseau de prairies et bocages</p> <p>Poursuivre les actions en faveur d'une mobilité décarbonée.</p>
Utilisation du sol et activités humaines	<p>Stockage de carbone principalement dans les sols agricoles</p> <p>Impacts du tourisme sur le changement climatique et inversement</p> <p>Pressions dues au changement climatique s'exerçant sur les activités agricoles</p>	<p>Soutenir les activités agricoles locales et accompagner leur transition vers plus de durabilité et de résilience</p> <p>Poursuivre les actions de maîtrise de la consommation d'espace, notamment en lien avec le développement des zones d'activité économiques.</p>

Bien-être et santé des habitants

Les constats et enjeux révélés par l'état initial de l'environnement en lien avec la gestion des ressources sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Thématique	Constats	Enjeux
Qualité de l'air	<p>Une qualité de l'air globalement bonne</p>	<p>Limitier les émissions de polluants atmosphériques (notamment de NOx) en favorisant les modes actifs (cheminements doux) et les transports en commun</p> <p>Engager des actions en faveur de la réduction de l'emploi de solvants</p> <p>Réduire les inégalités d'exposition aux pollutions atmosphériques, particulièrement à l'ozone et aux émissions liés aux pesticides.</p>
Nuisances sonores	<p>Nuisances sonores dues au trafic routier sur les départementales et l'A10, et à l'aérodrome bien identifiées</p>	<p>Poursuivre les actions en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle</p> <p>Concilier développement urbain à proximité des axes de transports et nuisances sonores induites par les grandes infrastructures routières</p> <p>Réduire les pollutions et les nuisances liées au trafic routier en offrant des alternatives au « tout voiture » aux usagers.</p>
Pollution des sols	<p>Bonne connaissance de sites pollués ou potentiellement pollués.</p> <p>Certaines activités humaines intensives peuvent générer de nouvelles pollutions.</p>	<p>Veiller à ce que les sites nouveaux industriels ne portent pas atteinte à l'environnement</p> <p>Prendre en compte la qualité des sols en s'appuyant sur la connaissance historique du territoire et des activités actuelles et passées.</p>
Autres nuisances	<p>La pollution lumineuse peut gêner la biodiversité locale. Aucune cartographie officielle n'est à ce jour disponible</p>	<p>Poursuivre les actions d'amélioration de l'éclairage public et limiter son développement dans les zones de biodiversité</p>

	<p>Aucune nuisance olfactive n'est recensée sur le territoire.</p> <p>La problématique des nuisances électromagnétique est encore émergente</p>	<p>Promouvoir un renouvellement urbain en zone déjà constituée limitant ainsi l'extension de diverses nuisances</p> <p>Préserver les panoramas et les continuités visuelles dans les zones naturelles à enjeux</p> <p>Poursuivre l'identification des nuisances olfactives et électromagnétiques pour mieux les encadrer.</p>
Risques majeurs	<p>Des risques naturels et industriels bien identifiés</p> <p>Les risques les plus forts pour le territoire sont les inondations, l'effondrement des cavités, et les ruptures de canalisations de gaz.</p>	<p>Réduire les risques sur la population dont les occurrences et les ampleurs seront renforcées par le changement climatique.</p> <p>Intégrer les risques technologiques aux logiques de développement urbain</p> <p>Informar la population sur l'existence des risques naturels et technologiques et préparer des stratégies de gestion de crises</p> <p>Réduire les risques sur les milieux naturels (migration/mortalité espèces, prolifération espèces envahissantes, destruction milieux naturels, ...).</p>

4. Quels effets probables de la mise en œuvre du Plan Climat ?

Les **effets probables** du Plan Climat sur l'ensemble des thématiques traitées par l'état des lieux sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Dans la colonne de gauche, le **scénario « fil de de l'eau »** explique les évolutions attendues si le Plan Climat n'était pas mis en œuvre. Dans la colonne de droite, les **incidences que pourront avoir les actions du Plan Climat** sont décrites. Il est également mentionné d'autres documents de planification (PLUi, PLH...) dont les actions connexes à celles du PCAET peuvent avoir des impacts sur l'environnement.

Les Paysages et le patrimoine

	<i>Scénario fil de l'eau</i>	<i>Potentielles incidences du Plan Climat</i>
<i>Positives</i>	Biodiversité et continuités écologiques Les zonages d'inventaire et de protection ont vocation à maintenir le caractère naturel de ces espaces. Le PLUi permettra de protéger les zones vulnérables.	Paysages Les principaux potentiels de gisement ENR n'impacteront que de manière minimale les paysages. Le PCAET permettra de participer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique qui va modifier les paysages. Patrimoine bâti Le PCAET peut compléter les actions d'un OPAH-RU dans la coordination des actions, les financements complémentaires, la sensibilisation et l'accompagnement des habitants aux économies d'énergie. Le Plan Climat peut promouvoir les modes actifs et les transports en commun, contribuant de fait à la réduction de la part modale des déplacements automobiles et donc à la préservation des bâtiments vis-à-vis de la pollution de l'air Biodiversité et continuités écologiques Le PCAET promeut des pratiques agricoles favorables à la biodiversité. Le PCAET doit permettre de préserver les réservoirs de biodiversité et les milieux remarquables Développement de haies avec la mise en place d'un plan haies filière bois énergie qui permet la continuité écologique du territoire. Le besoin de préserver les prairies naturelles inondables peut être couplée à une relocalisation de l'élevage à l'herbe traditionnel. Préservation des forêts alluviales : gestion durable dans le cadre d'une filière bois, mesure d'adaptation face aux risques d'incendies La végétalisation de l'espace urbain afin de limiter les îlots de chaleur peut contribuer à la continuité écologique du territoire Les pelouses calcaires constituent des zones à éviter en ce qui concerne l'installation potentielle d'Énergies Renouvelables (ENR) et/ou la création de nouvelles infrastructures de transports.

Négatives	<p>Paysages</p> <p>La fréquence et l'intensité des événements climatiques pourraient s'accroître et venir modifier les paysages.</p>	<p>Patrimoine bâti</p> <p>Les rénovations engagées pourraient engendrer des impacts ponctuels sur les milieux naturels (bruits, poussières, ...), la consommation d'énergie et de matériaux, et l'émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>L'incitation à la rénovation du patrimoine et/ou à la production d'énergie en toiture nécessite parfois des arbitrages entre amélioration thermique et mise en valeur de l'architecture.</p>
	<p>Patrimoine bâti</p> <p>La pollution de l'air continuera à dégrader les façades des bâtiments et le patrimoine bâti pourrait être rénové moins rapidement.</p> <p>Le PLH (Programme Local de l'Habitat) est l'outil dédié à l'action en faveur d'un habitat durable. Il n'en existe pas actuellement sur le territoire.</p>	
	<p>Biodiversité et continuités écologiques</p> <p>Le changement climatique induit et induira une érosion de la biodiversité ainsi qu'une dégradation de la qualité du maillage écologique.</p> <p>L'absence d'une planification à l'échelle du territoire conduirait à l'augmentation des pressions liées à l'artificialisation des milieux.</p>	

La gestion des ressources

	Scénario fil de l'eau	Potentielles incidences du Plan Climat
Positives	<p>Géomorphologie et l'exploitation des sols</p> <p>Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) doit évaluer les opportunités de valorisation de ces ressources géologiques pour le développement économique local</p> <p>Le développement des carrières en activité est encadré, notamment par le Schéma Régional des Carrières de Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>La loi "Climat et Résilience" vise à atteindre la trajectoire de "zéro artificialisation nette", ce qui requiert de repenser les sols comme une ressource fondamentale pour le développement territorial</p> <p>Le PLUi est un document majeur pour contenir l'étalement urbain et préserver cette diversité des terres cultivées.</p> <p>Ressource en eau</p> <p>Reconduction de programmes Re-Sources de préservation de la ressource en eau sur l'aire d'alimentation « Arnoult -Lucérat » et des captages « Coulonge – Saint-Hippolyte ».</p> <p>Travaux de modernisation des STEP par Eau 17.</p> <p>Les Schémas directeurs des eaux pluviales et d'assainissement des eaux usées sont des documents cadre qui peuvent aider à l'anticipation des effets du changement climatique.</p>	<p>Géomorphologie et l'exploitation des sols</p> <p>Le PCAET n'aura pas d'incidence particulière sur l'exploitation des minerais des sous-sols, sauf s'il prévoit la création d'infrastructures ou d'ouvrages requérant des matières premières locales.</p> <p>Le PCAET peut être un outil de maintien des terres agricoles et de préservation des espaces naturels.</p> <p>Ressource en eau</p> <p>Dans son volet adaptation, il pourra comporter des actions pour la préservation de la ressource en eau en quantité et plus particulièrement en qualité. Une meilleure gestion des eaux pluviales et usées peut également être encouragée par le programme d'actions</p> <p>Les besoins étant croissants, le PCAET pourra promouvoir une gestion raisonnée de la ressource en eau notamment en matière de réduction des consommations en eau potable.</p> <p>Le PCAET peut promouvoir des pratiques agricoles moins consommatrices de produits azotés et phytosanitaires.</p> <p>Le développement de haies et d'espaces boisés dans les aires d'alimentation protégées peut permettre de préserver la qualité de la ressource en eau grâce à l'effet filtrant.</p> <p>Déchets et économie circulaire</p>

<p>Saturation de certaines STEP mais dont le remplacement est envisagé par Eau 17.</p> <p>Déchets et économie circulaire</p> <p>Les politiques nationales, déclinées au niveau local, peuvent inciter à la réduction des déchets.</p> <p>Utilisation des sols et activités humaines</p> <p>La loi Climat et Résilience fixe des objectifs ambitieux concernant l'arrêt de l'artificialisation des sols.</p>	<p>Le PCAET peut inciter via son programme d'action à une réduction du volume de déchets produits et à la poursuite du tri et de la valorisation des déchets.</p> <p>Climat et émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Grâce aux leviers qu'il peut mobiliser, le PCAET contribuera à réduire les effets du changement climatique, en anticipant ses effets.</p> <p>Pratiquement toutes les actions du PCAET ont vocation à réduire les émissions de GES, le PCAET pourra contribuer à préserver les terres agricoles et inciter aux pratiques agricoles extensives moins émettrices de GES et à une meilleure gestion des boisements et à la préservation des haies.</p> <p>Utilisation des sols et activités humaines</p> <p>Le PCAET peut accompagner le monde agricole dans ses transitions pour améliorer sa résilience, et contribuer à ralentir la déprise agricole</p>
<p>Ressource en eau</p> <p>Le changement climatique et la croissance démographique entraînent une pression sur la ressource en eau</p> <p>Concentration des polluants et augmentation des pressions agricoles sur les aquifères semi-captifs (modification de la pluviométrie).</p> <p>En l'absence de PCAET, les projets de valorisation des rejets (boues, eaux grises, ...) et de gestion alternative des eaux pluviales peuvent mettre plus de temps à voir le jour.</p> <p>Climat et émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Les changements climatiques constatés et les émissions de GES anthropiques devraient s'accroître dans les années à venir, avec des conséquences importantes pour la santé et l'économie du territoire.</p> <p>Utilisation du sol et activités humaines</p> <p>Les effets du changement climatique se feront davantage sentir, ce qui pourra impacter les activités du territoire</p>	<p>Géomorphologie et l'exploitation des sols</p> <p>La construction de certains ouvrages (énergies renouvelables, nouvelles lignes de chemin de fer, élargissement de routes pour créer des pistes cyclables) peut entraîner une utilisation différente des sols.</p>

Négatives

Le bien-être et la santé des habitants

	<i>Scénario fil de l'eau</i>	<i>Potentielles incidences du Plan Climat</i>
<p>Positives</p>	<p>Nuisances sonores</p> <p>La mise en place d'un Plan Global de Déplacements sur l'agglomération de Saintes, viendrait malgré tout créer une dynamique sur le territoire pour modifier les modes de déplacements.</p> <p>Pollution des sols</p>	<p>Nuisances sonores</p> <p>Le PCAET peut proposer ou intégrer et coordonner des actions en faveur des mobilités actives et donc participant à la réduction des nuisances sonores.</p> <p>Qualité de l'air</p>

	<p>La dépollution des sols et le suivi de la remise en état d'anciens sites industriels sont encadrés par la loi.</p> <p>Autres nuisances</p> <p>Les documents de planification cadrent d'une certaine façon les nuisances visuelles en encadrant les usages, les densités et les hauteurs de bâti.</p> <p>L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses interdit, entre autres, l'éclairage vers le ciel, ce qui permet de réduire les nuisances lumineuses.</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Négatives</p>	<p>En proposant des actions ciblées, le plan climat pourra contribuer à réduire les inégalités d'exposition aux pollutions atmosphériques.</p> <p>Pollution des sols</p> <p>Le PCAET n'aura pas d'incidences directes sur les sols pollués.</p> <p>Autres nuisances</p> <p>Le PCAET peut inciter à une meilleure gestion de l'éclairage public, agissant ainsi sur les consommations énergétiques ainsi que sur les nuisances lumineuses.</p> <p>Les énergies renouvelables qui seront potentiellement déployées sur le territoire ne sont a priori pas susceptibles de générer de nuisances électromagnétiques dans la distance de 500m minimale éolienne-habitation imposée par la loi.</p> <p>Risques majeurs</p> <p>En participant à la réduction des effets du changement climatique, le Plan Climat pourra contribuer à la réduction des risques et à rendre le territoire plus résilient.</p>
<p>Qualité de l'air</p> <p>En l'absence d'une politique de planification, les pollutions seraient moins connues et amplifiées.</p> <p>Nuisances sonores</p> <p>L'usage de la voiture resterait aussi prégnant.</p> <p>Autres nuisances</p> <p>Dans une perspective d'étalement urbain non maîtrisé, les nuisances lumineuses iront grandissantes.</p> <p>Du fait de l'attractivité touristique et de la croissance démographique, le nombre d'émetteurs et autres points susceptibles de générer des ondes électromagnétiques vont de fait augmenter.</p> <p>Risques majeurs</p> <p>Les risques sont connus et encadrés, toutefois, l'expansion urbaine pourrait les renforcer.</p> <p>L'absence d'information auprès de la population augmenterait l'importance du risque.</p>	<p>Nuisances sonores</p> <p>Certains travaux peuvent temporairement générer des nuisances sonores.</p> <p>Pollution des sols</p> <p>Si la méthanisation se déploie sur le territoire, les épandages des digestats devront être encadrés pour ne pas générer de nouvelles nuisances.</p> <p>Autres nuisances</p> <p>Le potentiel de développement de l'éolien pourrait conduire à une modification du paysage, sans pour autant constituer une nuisance visuelle.</p>

Synthèse

La représentation synthétique ci-dessous met en évidence les thématiques les plus impactées par le Plan Climat. Chaque carré fait référence à une action d'une fiche action. Pour chaque thématique impactée de façon modérée ou négative, sont proposées des mesures pour améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux au sein des orientations et/ou des actions du PCAET.

La grille d'analyse suivante présente :

- Des incidences **positives**, c'est-à-dire participant à une meilleure prise en compte/préservation/valorisation des enjeux environnementaux ;
- Des incidences **modérées**, c'est-à-dire en partie positive et négatives, c'est-à-dire ayant des incidences positives ou contrebalancées par quelques incidences négatives ;
- Des incidences **négatives**, c'est-à-dire impactant la qualité environnementale ou portant atteinte à l'environnement ;

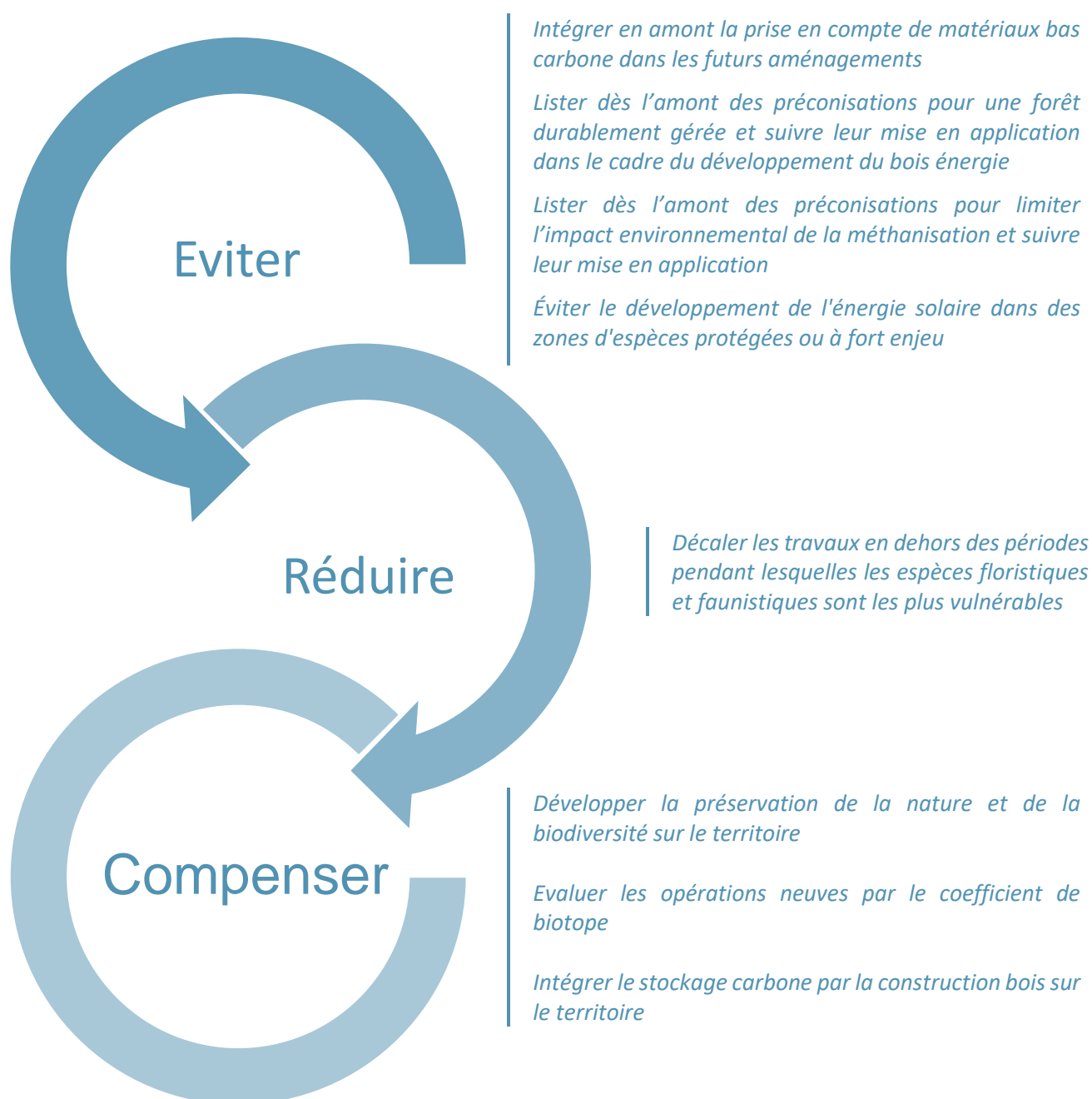
Après l'intégration des points d'attention dans les fiches engagement, il n'y a plus d'incidences totalement négatives dans le plan climat.

Nom de l'engagement	Incidences des engagements		
	Paysages et le Patrimoine bâti	Gestion des Ressources	Bien-être et la santé des habitants
Développer les modes actifs tels que la marche et le vélo			
Adapter l'aménagement public aux mobilités douces			
Proposer une offre de transports publics attractive et de qualité axée autour des bassins de vie et d'emploi			
Promouvoir la pratique du covoiturage			
Promouvoir la décarbonation de la logistique du dernier km auprès des entreprises			
Accompagner le développement des énergies alternatives pour la mobilité			
Inciter au développement de services de proximité pour limiter les déplacements			
Avoir une meilleure connaissance du patrimoine public			
Améliorer les performances du patrimoine public (batiments, voirie, éclairage)			
Accompagner les particuliers dans la rénovation globale et performante de leur logement			
Promouvoir la sobriété énergétique, ainsi que la construction et rénovation performantes et durables auprès des entreprises			
Identifier et accompagner les foyers en situation de précarité énergétique			
Encourager la réduction des besoins en eau des particuliers et entreprises			
Améliorer la qualité et la disponibilité de la ressource en eau			
Promouvoir la réutilisation des eaux pluviales et eaux usées			
Lutter contre l'artificialisation des sols			
Préserver la biodiversité et permettre le stockage carbone			
Réduire les risques et la vulnérabilité du territoire			
Réaliser et mettre en œuvre un Schéma Directeur des Energies			
Etudier et sécuriser le potentiel éolien et méthanisation du territoire			
Soutenir et encadrer le développement du photovoltaïque sur le territoire			
Inciter les particuliers et entreprises à la production d'énergie renouvelable			
Accompagner le développement de réseaux de chaleur			
Soutenir le développement d'une filière biomasse-énergie locale			
Accompagner les agriculteurs dans la transition écologique			
Favoriser le développement d'une alimentation durable et locale dans la restauration collective			
Mettre en place une stratégie d'économie circulaire et de prévention des déchets			
Encourager les particuliers et les entreprises à réduire leur production de déchets			
Optimiser la collecte et le traitement des déchets			
Assurer la bonne articulation des documents de planification avec le Plan Climat			
Renforcer l'exemplarité au sein des services de l'agglomération			
Organiser la gouvernance et le suivi opérationnel du Plan Climat			
Communiquer et créer des partenariats sur les sujets Climat Air Energie			
Soutenir le développement d'activités compatibles avec les ambitions environnementales			

5. Comment éviter, réduire et compenser ces effets ?

La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Le schéma ci-dessous synthétise les mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues en réponses aux impacts estimés du Plan Climat.



6. Quel dispositif de suivi ?

Pour mesurer comment les orientations du PCAET prennent corps sur le terrain et en apprécier l'efficacité, il est nécessaire de prévoir un dispositif de suivi. Ce dispositif de suivi a pour but d'atteindre les objectifs environnementaux et de limiter les effets du plan sur l'environnement (et donc de corriger les éventuels impacts négatifs). Les indicateurs sont centrés sur les orientations retenues, ainsi que sur les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (ERC) envisagées.

Les indicateurs seront mis à jour chaque année. Un bilan général sera dressé tous **les 3 ans**.



Biodiversité

Nom de l'engagement	Indicateurs proposés pour l'évaluation environnementale stratégique
Engagement 19 : Définir une stratégie d'émergence des énergies renouvelables	<p>Le projet éolien est situé à plus de 1000m de la zone Natura 2000 (Oui/Non)</p> <p>Prise en compte de la biodiversité dans le choix des sites d'implantation des projets d'énergies renouvelables (Oui/Non)</p> <p>En phase exploitation de l'installation PV : suivi des espèces fréquentant le site</p>



Carbone et changement climatique

Engagement 1 : Encourager les modes actifs tels que la marche et le vélo	<p>Quantité de matériaux économisés grâce au cahier des charges pistes cyclables</p> <p>Emissions de GES économisées</p>
Engagement 11 : Promouvoir la sobriété énergétique, ainsi que la construction et rénovation performantes et durables auprès des entreprises	<p>% des travaux ayant recours aux matériaux biosourcés/bois dans la construction neuve ou la rénovation du patrimoine public</p>



Energies renouvelables

Engagement 20 : Etudier et sécuriser le potentiel éolien et méthanisation du territoire	<p>Relevé des préconisations mises en application sur chaque projet concerné</p>
--	--